

Lettre aux parlementaires non socialistes de l'Isère

Gérard BECK
Collectif isérois pour un referendum sur le traité européen

à

XXXXXX
XXXXXX

Grenoble, le 7 novembre 2007

Objet : demande d'audience au sujet du « traité modificatif européen ».

(Madame la députée, ou Monsieur le député, ou Monsieur le sénateur)

En 2005, les citoyennes et les citoyens de notre pays - et des Pays-Bas - ont refusé le « Traité constitutionnel européen » que les chefs d'État et de gouvernement avaient adopté. Dans plusieurs pays, cette « constitution » n'a jamais été ratifiée. Fin juin 2007, les chefs d'État et de gouvernement ont lancé une procédure éclair pour un nouveau traité européen, sans débat populaire et sans envisager son adoption par referendum.

Au sommet informel de Lisbonne des 18 et 19 octobre 2007, les 27 chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne sont tombés d'accord sur un « traité modificatif » qui sera signé solennellement le 13 décembre à Lisbonne. Ce projet de « traité modificatif » (reform treaty) européen ne comprend pas moins de 256 pages auxquelles s'ajoutent 12 protocoles et 25 déclarations diverses. Sa lecture montre la raison pour laquelle ses rédacteurs ont renoncé aux expressions de « mini-traité » ou de « traité simplifié » ! En matière de complexité rédactionnelle on peut difficilement faire pire.

Le Président de la République française a décidé d'imposer sa ratification par voie parlementaire « *dans les plus brefs délais* », peut être même dès le mois de décembre 2007, afin que la France soit un des « *premiers pays d'Europe* » à le faire et « *montre l'exemple de l'adoption de nouvelles institutions* ». « *Nous l'avions imaginé, nous l'avions rêvé, et bien le voici réalisé*, s'est félicité le chef de l'État, *l'Europe s'est dotée d'un traité simplifié, j'avais eu l'occasion d'en avancer l'idée, voici donc l'Europe qui sort de dix années d'imbroglia institutionnel* ».

Contrairement à ce qu'affirme le chef de l'État, ce n'est pas un « traité simplifié ». Sous un autre nom et une autre forme, il reprend l'essentiel de la « constitution » rejetée. Ainsi, « le respect de l'économie ouverte de marché où la concurrence est libre » restera la pierre angulaire de la construction européenne à laquelle tout est subordonné. Pas plus que dans le traité constitutionnel soumis à referendum en 2005, il n'est envisagé de transformer le système institutionnel actuel pourtant profondément anti-démocratique.

Ce « traité modificatif » est marqué de bout en bout par le néolibéralisme, tant dans les principes qu'il promeut que dans les politiques qu'il prône. Les rares points positifs ne remettent pas en cause, fondamentalement, le fonctionnement actuel de l'Union et son profond déficit démocratique.

Les services publics resteraient soumis aux règles de la concurrence. Aucun des obstacles à l'amélioration des règles sociales ne serait levé. Pourtant bien vilipendé par le Président de la République, le pouvoir de la BCE serait préservé. L'inscription de la défense européenne dans la politique de l'OTAN, c'est à dire sa soumission aux États-Unis, et la militarisation de l'Europe en seraient confortées. Bref, on retrouve tout ce qui fait de l'Europe essentiellement une zone aménagée de libre échange lui interdisant de se construire démocratiquement et

de proposer une alternative au règne sans partage des multinationales et des marchés financiers.

Nous sommes des partisans déterminés d'une Europe émancipée de cette tutelle des puissances financières, capable de refuser les politiques de domination agressive et les interventions militaires pour mettre en œuvre de nouvelles relations internationales, notamment avec les pays du Sud. Nous voulons une Europe fondée sur le refus de toutes les discriminations, le respect effectif de la diversité culturelle et la convergence par le haut des droits sociaux, des normes environnementales et des protections des consommateurs. Nous voulons une Europe bâtie sur la volonté et la souveraineté populaires.

Voilà les raisons pour lesquelles nous refusons ce nouveau traité, traité bien semblable au précédent et rejeté par le peuple français lors du referendum du 29 mai 2005. Comment cette nouvelle mouture pourrait-elle être signée en son nom sans avoir été soumise de nouveau à referendum ?

Nous estimons que c'est aux peuples de décider de leur avenir. Tout citoyen doit pouvoir s'exprimer par le suffrage universel sur un tel enjeu, d'où la nécessité démocratique d'une ratification du traité par referendum dans chaque État européen.

Une question fondamentale nous est posée : comment le Président de la République, seul, peut-il décider du processus de ratification ? Alors que le peuple français, en 2005, a juridiquement rejeté l'intégralité du traité constitutionnel, comment peut-on légitimement proposer de ratifier par voie parlementaire la majeure partie des dispositions qu'il contenait au motif que celles-ci « n'auraient pas fait l'objet de contestations » ?

Seriez-vous disposé, en tant que parlementaire, à défaire ce que le scrutin populaire du 29 mai 2005 a décidé ?

Nous sommes prêts à débattre avec vous de l'ensemble des ces questions. C'est pourquoi nous vous sollicitons une audience.

Convaincus que vous saurez défendre le respect de la démocratie, nous vous prions d'agréer, (*Madame, Monsieur*), nos respectueuses salutations.

Pour le « Collectif isérois pour un referendum sur le traité européen »
Collectif d'organisations et de citoyens
Gérard Beck, secrétaire d'Attac-Isère